

Mode de paiement :

Paiement échelonné : Oui Non

par chèque (à l'ordre du RSCC Gymnastique Sportive)

Nom et adresse (si le nom est différent de l'adhérent).....

Nb de chèques :..... (5 maximum)

coupons « Tous en club » ou ANCV Nb :..... valeur par coupon :

Espèces

Autres, préciser :.....

Droit à l'image : J'autorise la section à utiliser mon image pour illustrer la présentation de mon activité dans le cadre des actions de communication de la section (site Internet, plaquette, ...) :

Oui Non

Date :

Lu et approuvé

Signature

Assurance :

Lors de mon adhésion à l'association, je déclare qu'une notice d'information m'a été remise et reconnais avoir pris connaissance des garanties de base individuelle et accident, des garanties complémentaires ainsi que des modalités de mise en œuvre et des formalités à remplir en cas d'accident survenu pendant la pratique sportive.

Déductions éventuelles

- Pratique familiale :

- sur l'inscription d'une 2^{ème} personne du même foyer : **20 €**
- sur chaque inscription à partir de la 3^{ème} personne du même foyer : **45 €**

- Pratique multi activités : Participation du club avec une déduction de **54 €**

Attention : la présentation de la fiche multi-activité remplie par la première section d'inscription est obligatoire au moment de l'inscription à la gymnastique. Sans présentation de cette fiche, la réduction ne pourra pas être appliquée.

Explications concernant l'adhésion à la pratique multi activités

Le Red Star club de Champigny est un club omnisports, affilié à la Fédération Sportive et gymnique du travail (FSGT).

Il offre à ses adhérents la possibilité de pratiquer, avec une participation financière, un ou plusieurs sports, en loisir ou en compétition. C'est la pratique Multi-activités. Le Red Star club offre dès l'inscription à la deuxième activité une réduction sur présentation d'un justificatif d'inscription à une première activité, fiche à demander lors de l'inscription à la première section.

Conditions de remboursement

Toute demande de remboursement fera l'objet d'un courrier et sera soumise au comité exécutif qui étudiera les pièces justificatives fournies au dossier, et qui accordera ou non le remboursement. Les justificatifs suivants seront demandés :

- Déménagement : attestation de lieu de nouvelle résidence.
- Changement d'horaire de travail : attestation de l'employeur.
- Maladie : certificat médical.

Des frais de dossier du montant de la licence et assurance seront retranchés ainsi qu'un forfait correspondant au nombre de séances ou mois d'activité.

Aucune demande de remboursement ne pourra être étudiée si elle intervient **au-delà du délai de deux mois suivant l'inscription.**

